

"Ottawa, 27 juillet 1914.

"A Monsieur X...

"Monsieur,

"Je viens vous confier ce qui menace d'être pour moi une difficulté. Je l'avais confié au suffragant, Mgr..... Il en a parlé au Délégué. Le Délégué m'en a parlé en présence de Mgr Sinnott.

"Voici, il s'agit du règlement No 17.

"Mgr l'archevêque d'Ottawa entre un jour dans ma chambre; j'écrivais à M. Rhéaume, ministre. Il m'a demandé à qui j'écrivais. Je lui dis.—Écrivez-vous contre le règlement No 17?—Je répondis: je voudrais savoir quel est le status légal de notre langue. Il me dit: "Monseigneur, vous êtes mon vicaire général, un autre moi-même. J'avais confiance en vous. Il ne vous est pas permis d'écrire contre votre évêque. Le No 17, nous l'avons demandé pour la garantie de notre langue. Vous savez bien les difficultés du passé et le besoin que nous avons de conserver notre langue"—"Mgr, nous avons les mêmes besoins et nous sommes vos ouailles."—"Je vous défends d'écrire" Je pris ma lettre, je la déchirai et la jetai au panier. Je racontai cette conversation au Délégué en présence de Mgr Sinnott. Après m'avoir entendu il m'a dit qu'il y avait probablement malentendu quelque part. Mgr Sinnott ajouta: "J'ai vu les évêques à ce sujet, évidemment il y a malentendu."

"Je ne tiens pas à condamner mon évêque ni à l'accuser. Je suis heureux que les Anglais aient obtenu la garantie de leur langue, mais je crois qu'ils doivent faire la même chose pour nous. Maintenant j'apprends que Mgr le Délégué prétend que Mgr Gauthier aurait répondu à cette accusation en disant que c'est une calomnie.

"Avant notre entrevue on disait partout que les évêques approuvaient le No 17 et Mgr Gauthier ajouta: C'est nous les évêques qui l'avons demandé.

.....
 "Avec ma vive reconnaissance et mes vœux sincères de longue vie.

"Bien reconnaissant,

(Signé) J.-O. ROUTHIER, V. G.